

La Rochelle, le 21 novembre 2012

Monsieur Pierre MOSCOVICI
Ministre de l'Économie et des Finances
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Olivier FALORNI

Député de la Charente-Maritime

Membre de la Commission du
Développement Durable et de
l'Aménagement du Territoire

Membre titulaire du
conseil d'administration du
Conservatoire de l'espace littoral
et des rivages lacustres

Membre de la
Commission supérieure du
Crédit Maritime Mutuel

Conseiller Municipal

Ref. OF/MS RV0030-12

Monsieur le Ministre, *cher Pierre,*

En 2009, le Président Nicolas SARKOZY a annoncé la suppression de la Taxe professionnelle qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Cette modification de la fiscalité des entreprises a entraîné de nombreuses conséquences qui aujourd'hui doivent être débattues.

Faute de simulation, ce changement a participé à l'endettement de la France, coutant 5 milliards d'Euros par an, et n'a pas permis aux entreprises d'évoluer.

La mise en place de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a créé des inégalités vis-à-vis des entreprises notamment pour les plus petites.

L'augmentation de la CFE en 2012, atteignant pour certaines 130%, confirme que la suppression de la taxe professionnelle n'a eu d'effet que d'alourdir la fiscalité des entreprises et de mettre en danger de nombreuses PME.

J'ai bien noté les réponses de Monsieur Jérôme CAHUZAC, Ministre délégué, à Messieurs Christian ECKER et Gaby CHARROUX, Députés, lors de la séance des questions au Gouvernement du 20 novembre 2012. Il est certain qu'il faut agir rapidement et dans la concertation afin de rectifier cette mesure sans créer de nouveaux endettements et sans remettre en cause la liberté des communes et EPCI dans ce domaine.

.../...

Il me serait agréable de connaître, Monsieur le Ministre, les mesures qui sont envisagées afin, notamment, de permettre aux communes de conserver des entreprises dynamiques et pérennes sur leur territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien amicalement



Olivier FALORNI